



UN NOUVEL INSECTE SOUS SURVEILLANCE *DUPONCHELIA FOVEALIS* ZELLER

En 2005, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de *Duponchelia fovealis* dans trois entreprises serricoles de l'Ontario. En janvier 2008, sept installations de serres étaient identifiées infestées par cet organisme nuisible. Ce nouvel insecte ravageur ressemble à la pyrale du maïs. Ce sont les chenilles de ce papillon qui causent des dégâts sur les plantes ornementales (anémone, bégonia, cyclamen, gerbera, kalanchoé, rosier, etc) et les légumes de serre (poivron, concombre et certaines fines herbes). Actuellement, cet insecte n'a pas encore été trouvé au Québec, ni dans les autres provinces canadiennes, à l'exception de certaines installations serricoles en Ontario, comme mentionné précédemment.

L'ACIA a informé les provinces canadiennes que *Duponchelia fovealis* ne sera pas réglementé au Canada. Cela signifie que cet insecte pourra être présent dans vos serres sans que des mesures spéciales d'éradication soient mises en vigueur dans votre entreprise. À cette fin, voici le texte fourni par l'ACIA : « L'Agence canadienne d'inspection des aliments a évalué les risques posés par le *Duponchelia fovealis*, une phalène originaire de la Méditerranée, pour l'agriculture au Canada. Il a été établi que les risques étaient faibles dans l'environnement naturel et moyens pour les cultures en serre protégées. La phalène ne tolère pas le froid et ne peut pas hiverner, sauf en milieu protégé où l'application des protocoles de lutte contre les pestes habituels maintiendra la population d'insectes sous le seuil économique. Le *Duponchelia fovealis* ne sera pas réglementé parce qu'il ne répond pas aux exigences relatives à un organisme de quarantaine au Canada ».

Important

Comme le thrips des petits fruits est apparu à la fin des années 1980, pour ensuite devenir un ravageur important, il vous appartient de faire la répression du *Duponchelia fovealis* si celui-ci est présent dans vos serres.

Il serait important de vérifier auprès de votre fournisseur de végétaux si *Duponchelia fovealis* fait l'objet d'une lutte phytosanitaire ou si cet insecte est absent dans ses installations. Une attention particulière devrait toujours être portée au matériel végétal introduit dans vos serres provenant d'un site reconnu infesté afin d'éviter l'introduction de *Duponchelia fovealis*. En cas de doute, faites identifier l'insecte au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ.

Les douaniers américains sont informés que cet insecte est présent au Canada et ils peuvent appliquer des mesures de surveillance. Un chargement peut être refusé s'il y a présence de cet insecte.

La description de l'insecte présentée ci-après provient du site de l'ACIA à l'adresse Internet suivante : <http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/surv/data/dupfov.html>.

Contexte

Le *Duponchelia fovealis* est un insecte indigène de la région méditerranéenne et des Îles Canaries. On le rencontre également dans certaines régions d'Afrique, d'Asie Mineure et du sud-ouest de l'Europe. L'espèce a été signalée en dehors de son aire de répartition naturelle pour la première fois en 1984, en Finlande. En 1988, en Italie, une serre floricole a été infestée par cet insecte.

Biologie

Les adultes ont une bonne aptitude au vol. Ils vivent une à deux semaines et, dans l'aire de répartition naturelle de l'espèce, ils sont présents au cours des mois d'avril à octobre. Au cours de sa vie, la femelle pond environ 200 oeufs. Ceux-ci sont déposés individuellement ou par groupes de 3 à 10, les uns chevauchant les autres à la manière de tuiles imbriquées. Les oeufs peuvent se trouver pratiquement n'importe où sur la plante hôte, mais ils sont le plus souvent déposés sur le dessous des feuilles, près des nervures, ainsi qu'au bas des tiges, à la base de la plante ou dans la couche supérieure du sol. En serre, l'incubation dure 8 à 10 jours. À la naissance, les chenilles sont polyphages. Elles se nourrissent des feuilles, des fleurs, des bourgeons et des débris de la plante hôte. Elles peuvent également pénétrer à l'intérieur des tiges. Les chenilles se développent rapidement, sont très agiles et préfèrent la base des plantes, près du sol, où le milieu est plus humide. En serre, les chenilles atteignent la maturité dans les quatre semaines après leur sortie de l'oeuf. Elles s'enferment alors dans un cocon qu'elles construisent en soie mêlée de déjections ou de particules de sol, pour se transformer en chrysalide. En serre, le stade chrysalide dure environ une à deux semaines.

Il n'y a aucune mention de tolérance au froid ni de diapause pour aucun stade du cycle vital de l'espèce.

Symptômes

Tiges et feuillage

Recherchez les dommages que peut causer l'insecte en se nourrissant : trous, fils de soie, déjections. Recherchez toutes les formes de l'insecte : oeufs, larves, cocons, adultes.

Dans les serres floricoles, recherchez les dommages au plus profond du feuillage et près du sol. Dans les serres équipées d'un système de subirrigation de type flux-reflux, examinez également les boutons floraux et les racines exposées.

Sur les poinsettias, recherchez les trous dans les tiges. Les femelles ont tendance à déposer leurs œufs, surtout sur la partie supérieure de la plante.

Morphologie

L'**oeuf** est petit (0,5 x 0,7 mm), vert blanchâtre devenant rouge vif au cours du développement de l'embryon. Juste avant l'éclosion, on peut voir la chenille à travers la membrane de l'oeuf. La **chenille** est blanc crème à brune, avec une capsule céphalique foncée et des taches foncées sur le corps. À maturité, elle mesure environ 20 à 30 mm de longueur. Le **cocon**, de forme ovale, mesure 15 à 19 mm de longueur. Il est constitué de soie et de déjections ou de particules de sol. La **chrysalide** est brun pâle et mesure environ 9 ou 10 mm. Chez l'**adulte**, les ailes antérieures sont grises, avec le centre plus foncé et deux lignes transversales blanc jaunâtre. L'aile postérieure comportant une pointe dirigée vers l'arrière. Les ailes ont 19 à 21 mm d'envergure. Chez le mâle, l'abdomen est mince et plus long que chez la femelle.



Cliquez sur l'image pour l'agrandir



Figure 1. Adulte



Figure 2.
Larve s'alimentant sur le bégonia



Figure 3.
Dommages sur le bégonia



Figure 4. Larve

Source des photos : Dr. Gerben Messelink, Wageningen, Pays-Bas.

Lutte chimique

Le pesticide Pounce 384EC (perméthrine) a reçu une extension d'homologation contre cet insecte pour les plantes ornementales seulement.

Présentement, il n'y a pas de produits homologués pour les légumes de serre.

Rédaction :

Michel Senécal, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Collaboration :

Alain Garneau, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technique, MAPAQ, Québec
André Carrier, agronome, M. Sc. Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches,
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 223
Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Laval, MAPAQ
1700, boulevard Laval – 5^e étage – bureau 500
Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone : 450 972-3044, poste 23
Télécopieur : 450 972-3019
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 06 – cultures en serres – 2 mai 2008

